



22 janvier 2020

La CFE Énergies partage la volonté de refonder la régulation du nucléaire en lieu et place d'un AReNH mortifère

Avec une « *nouvelle régulation économique du nucléaire* », le Gouvernement veut mettre en place, via un service d'intérêt économique général (SIEG), une régulation qui sécurise le financement des investissements dans le parc nucléaire tout en s'inscrivant dans un cadre européen. La CFE Énergies salue cette volonté de mettre fin à un dispositif AReNH mortifère qu'elle n'a eu de cesse de dénoncer depuis 2010, et ce d'autant plus qu'elle défend au plan européen le principe des SIEG bas carbone comme clef de la réussite du Green Deal européen. Elle reste néanmoins vigilante sur les conséquences et les effets de cette nouvelle régulation sur EDF et ses salariés.

Depuis sa mise en place avec la loi NOME en 2010, la CFE Énergies n'a eu de cesse de dénoncer la mécanique infernale de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH). Destiné à soutenir la concurrence au mépris des impératifs industriels du système électrique, ce dispositif s'est révélé aussi mortifère que scélérat, obligeant EDF, pourtant unique propriétaire du parc nucléaire, à subventionner ses concurrents. Bénéficiant à vil prix d'une électricité compétitive sans investir et n'assumant aucun risque économique ou industriel, certains se sont comportés en passagers clandestins sans aucune contribution au système électrique ni à la sécurité énergétique des Français.

La CFE Énergies accueille donc avec satisfaction la volonté du Gouvernement de mettre fin à un dispositif spoliateur et anti-industriel en mettant en place une régulation du nucléaire guidée par les impératifs de long terme et de service public, avec l'objectif de sécuriser le modèle économique et le financement des investissements du parc nucléaire français. Parce que la prolongation d'un parc nucléaire historique bas carbone, compétitif et socle d'une filière industrielle forte de plus de 220 000 salariés est le choix le plus rationnel tant économiquement, industriellement que climatiquement, la mise en place d'une nouvelle régulation du nucléaire destinée à favoriser les investissements industriels va dans le bon sens.

Pour autant, même si elle en salue le principe, la CFE Énergies reste très vigilante sur les modalités et effets de cette nouvelle régulation. Valeur plancher du corridor de prix, désoptimisation amont - aval actée par la mise sur le marché de 100 % du productible, incertitudes liées à l'absence de garantie de volumes... tout ceci doit être précisé pour éviter que le diable finisse par se cacher dans les détails !

Plus largement, les investissements bas carbone constituent la colonne vertébrale du Green Deal européen annoncé fin 2019. Sa réussite passe par le financement de ces investissements, ce qui suppose régulation et financement spécifiques, guidés par le long terme. C'est pourquoi la CFE Énergies a défendu dès 2019 auprès de la Commission européenne la notion de SIEG bas carbone pour favoriser les investissements et articuler priorité climatique, impératifs de sécurité énergétique et politique industrielle.

En défendant régulation et SIEG dédiés au nucléaire dont il reconnaît le rôle clef dans la transition bas carbone, le Gouvernement montre la voie à suivre mais il doit maintenant convaincre la Commission européenne. Si celle-ci est sincère dans sa volonté d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et de favoriser les investissements associés, elle doit par conséquent reconnaître le principe d'une régulation et d'un SIEG bas carbone dédiés au nucléaire mais également mettre fin aux incertitudes qui pèsent encore sur l'inclusion de la technologie bas carbone qu'est le nucléaire dans la taxonomie guidant les investissements européens. Elle doit aussi permettre l'accès du nucléaire aux fonds InvestEU qui constituent un des trois piliers de la transition juste défendue par la Commission.

Contact presse : Alexandre GRILLAT - alexandre.grillat@cfe-energies.com